Abo **Protection du patrimoine à Pully**

Un tilleul centenaire empoisonné au Castelet

Sur fond de projet immobilier controversé, un arbre vétéran du parc des hauts de Pully a été intoxiqué aux hydrocarbures. Le mystère reste entier.

Thibault Nieuwe Weme

Publié aujourd'hui à 06h24

Mis à jour il y a 27 minutes

Un arbre centenaire du parc du Castelet, ici au centre de l'image, a été intoxiqué au diesel. Personne n'ose se prêter au jeu des hypothèses sur le coupable.

© J-P Guinnard/24heures

Improbable rebondissement dans l'affaire du projet immobilier prévu au parc du Castelet, sur les hauts de Pully. Alors que l'avenir de la parcelle – sur laquelle la société Dune Capital veut implanter douze «villas urbaines» de

trois étages – est entre les mains de la Cour de droit administratif et public (CDAP), un acte de vandalisme vient raviver la controverse qui agite la commune depuis 2019: un tilleul centenaire, l'un des vétérans de ce parc privé de 10'000 m², a été empoisonné.

La découverte remonte au mois de juillet, lors d'une inspection de la Direction générale de l'environnement (DGE) en présence du promoteur et de plusieurs opposants au projet immobilier. Lorsque la petite troupe arrive à la hauteur du tilleul, au centre du domaine, l'une des opposantes laisse traîner ses yeux sur la base de l'arbre… et y remarque quatre trous maladroitement «refermés» avec du bois.

«Une odeur bizarre»

«Au début, on se demandait si c'était dû à un animal… Puis on a mis le doigt dedans, il y avait une odeur bizarre», se souvient Florence Steinhäuslin, l'une des recourantes. Il est vite constaté que ces trous, profonds de 23 à 35 centimètres, sont trop réguliers pour relever de l'accident naturel.

Tout aussi étonnée, la DGE ordonne une enquête auprès de la Commune de Pully après la visite. Celle-ci mandate un expert indépendant pour analyser le tilleul, puis transmet les conclusions à la DGE. Dans le rapport daté du 10 octobre, les craintes deviennent réalité: deux des quatre trous contiennent des traces d'hydrocarbures, de type diesel. De quoi rendre l'ambiance hautement inflammable. Le tilleul n'est pas mort, mais son pronostic vital incertain.

Qui soupçonner?

Devant cette «tentative d'arbricide», Florence Steinhäuslin et l'Association PUHI (Pour un urbanisme harmonieux et imaginatif) s'agacent de la passivité des autorités: «Ni la Commune ni la DGE n'ont donné suite à ces conclusions alors qu'elles sont responsables d'assurer la protection du patrimoine arboré. On a vraiment le sentiment que personne ne défend l'intérêt public dans cette histoire.»

À l'heure de désigner le coupable, tout le monde baisse les yeux. «On fait très attention avec les accusations. N'ayant aucune preuve, nous ne voulons pointer personne du doigt», se contiennent les opposants

> **«On a vraiment le sentiment que personne ne défend l'intérêt public dans cette histoire.»**
>
> La recourante Florence Steinhäuslin et l'Association PUHI

La seule solution pour espérer une enquête? Porter plainte contre X. Une procédure impossible pour les défenseurs du patrimoine, la «victime» étant enracinée en sol privé. «Seuls le propriétaire du terrain, la DGE ou la Commune pourraient exiger des réponses supplémentaires ou demander que l'ensemble du domaine soit examiné pour s'assurer que d'autres arbres n'aient pas été empoisonnés, mais personne n'assume ses responsabilités», se désolent les opposants.

Procédures à l'arrêt

La DGE et la Commune se renvoient la balle. Pour la première, «l'arbre qui a subi une tentative d'empoisonnement est protégé par le règlement communal et relève donc de sa compétence». S'agissant de la suite, l'État assure qu'il se penchera début 2023 sur de nouvelles dispositions légales, notamment en cas «d'atteinte volontaire à un arbre centenaire qui serait inscrit à l'inventaire cantonal des arbres remarquables».

De son côté, la Commune de Pully assure avoir «rempli sa part» en mandatant l'expert. «Le dossier se trouve maintenant sur le terrain judiciaire, non politique. C'est à la CDAP de statuer. Dans un sens ou dans l'autre, cette affaire risque de faire jurisprudence», estime Lucas Girardet, municipal Vert de l'Urbanisme et de l'Environnement. Du pragmatisme qui laisse toutefois poindre un peu d'émotion: «J'ai de la peine à comprendre ce qui se cache derrière des agissements d'une bêtise pareille, c'est invraisemblable…»

> **«Certaines personnes cherchent à semer le doute sur mes clients et à les couvrir d'opprobre, c'est la seule explication.»**
>
> M^e^Jean-Yves Schmidhauser, avocat du promoteur

Aux yeux de l'avocat du promoteur, M^e^ Jean-Yves Schmidhauser, cette bêtise n'est certainement pas imputable à ses clients. «Il ne faudrait pas tout inverser, ce sont eux qui sont victimes d'un acte de vandalisme qui ne sert certainement pas leur intérêt, d'autant plus qu'ils avaient une autorisation d'abattage pour cet arbre (ndlr: dans le cadre du permis de construire délivré par la commune, mais aujourd'hui gelé par la procédure judiciaire). Certaines personnes cherchent à semer le doute et à les couvrir d'opprobre, c'est la seule explication.» Et de préciser que certains opposants criaient «avec bien des certitudes» à l'empoisonnement au mercure, «alors qu'il s'agit en fait de diesel, qui ne permet pas de tuer un arbre».

Selon la DGE, «le Canton n'avait jusqu'à ce jour pas connaissance d'un tel cas d'empoisonnement dans les dix dernières années». L'auteur du rapport, spécialiste en expertise sanitaire d'arbres, n'a pas été autorisé à s'exprimer. Questionné sur la fréquence de ce genre de situations, un confrère indépendant témoigne de la «grande rareté du phénomène». Le tilleul du Castelet serait «un cas extrême» sans précédent vaudois.

Thibault Nieuwe Weme est journaliste stagiaire à la rubrique vaudoise. Après un Bachelor en science politique à l'Université de Lausanne, il a obtenu son Master à l'Académie du journalisme et des médias (AJM) de l'Université de Neuchâtel. Plus d'infos

Vous avez trouvé une erreur? Merci de nous la signaler.

6 commentaires